



## Compte-rendu du conseil d'administration du 6 octobre 2015

Thierry DELAVALLEE, nommé secrétaire, ouvre la séance.

L'an deux mille quinze, le mardi 6 octobre, les membres du bureau du Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Nangis se sont réunis sous la présidence de M. Pascal SAULNIER, en suite des convocations adressées le 29 septembre 2015.

Etaient présents :

Pascal SAULNIER, Jocelyne PILON, Julien CORSAN, Thierry DELAVALLEE, Martine PIERROT, Fabien BERTON.

Etaient absents :

Sylvie PLANCHENAULT, excusée ; Véronique MASSARE, excusée ; Catherine CONSTANCE, excusée ; Thierry NICOL, excusé.

Pascal SAULNIER soumet aux membres l'ordre du jour :

- Organisation du week-end 2016 ;
- Noël 2015 ;
- Permanences exceptionnelles ;
- Réunion du 12 octobre 2015 avec M. le Maire et M. Veller.

### **Organisation du week-end 2016**

Proposition d'un week-end au Village Vacances Grand Panorama de Chambon-sur-Lac (Auvergne) du samedi 14 au lundi 16 mai 2016.

Modalités :

- Départ le samedi à 10 h 00 et retour le lundi à 22 h 00
- Programme prévisionnel - Jour 1 : trajet aller et après installation visite du lac / Jour 2 : visite du Puy de Dôme, visite animée d'un château et soirée folklorique au village avec dégustation de produits locaux et découverte de la bourrée / Jour 3 : visite d'une ferme et de l'église de Saint-Nectaire, puis retour à Nangis
- Coût estimé : 195 € pour les membres du COS, 215 € pour les personnes extérieures ou accompagnantes (le COS prenant donc à sa charge 20 € par agent ou retraité)
- Reste à charge pour le COS : 800 €

Réflexions :

- Si le voyageur propose une remise du fait de son partenariat avec la ville de Nangis, possibilité de prise en charge du repas du samedi midi ?

- Selon le nombre d'agents ou de retraités Nangissiens réservant, possibilité d'ouverture aux agents de la CCBN ?
- Pour l'acompte à remettre au Village Vacances, possibilité de poser une option et de le fournir le 1<sup>er</sup> janvier dans le cadre de l'exercice budgétaire 2016 ?

Le projet est validé dans sa présentation, et en attente de tous les devis définitifs (notamment et principalement celui du voyageur) pour lancer les réservations et ouvrir les inscriptions.

### **Noël 2015**

Rencontre avec le prestataire retenu pour le repas :

- Il a découvert la salle Dulcie September et a pris ses marques
- Choix des coloris des serviettes et des nappes (respectivement fuschia et gris perlé)
- La viande sera cuite sur place pour permettre aux convives de choisir leur cuisson
- Les plats seront à reconfirmer une dizaine de jours avant le repas pour la commande

Animation durant le repas :

- Demande de devis auprès d'un DJ membre d'une association : 500 €

Noël des enfants :

- M. Veller nous a informés de son indisponibilité aux dates des 12 et 19 décembre 2015 ; il faudra pour l'année prochaine le solliciter plus en amont
- Un ciné-goûter pourrait être proposé : une demande d'informations sera effectuée auprès du service culturel pour connaître les films et dates possibles (12 ou 19 décembre). Pour le goûter, validation du contenu – beignet, clémentine, boisson et confiseries

### **Permanences exceptionnelles**

Validation des dates : à compter du 4 novembre et jusqu'au 17 décembre de 12 h 15 à 13 h 15.

Elles concerneront les prestations Noël ou colis de Noël, Sport, les cartes agents du COS pour 2015 et/ou 2016 et les inscriptions au repas de Noël.

2 agents seront présents à chaque permanence :

- Le 4 novembre : Jocelyne PILON et Martine PIERROT
- Le 18 novembre : Fabien BERTON et Thierry NICOL
- Le 25 novembre : Jocelyne PILON et Julien CORSAN
- Le 2 décembre : Fabien BERTON et Thierry NICOL
- Le 9 décembre : Jocelyne PILON et Martine PIERROT
- Le 16 décembre : Jocelyne PILON ou Martine PIERROT et Julien CORSAN

En cas d'impossibilité, les membres responsables des permanences devront joindre Thierry DELAVALLÉE au 06 63 31 11 47 pour être suppléé.

### **Réunion du 12 octobre 2015 avec M. le Maire et M. Veller**

Elle concernera une demande de séparation des subventions allouées au COS pour son exercice et pour le règlement de la cotisation du CNAS. L'objectif étant que, lors d'un maintien ou d'une réduction de la subvention allouée par le conseil municipal, de ne pas impacter l'exercice du COS pour compenser une hausse du montant de la cotisation annuelle CNAS (affectée par les mouvements de personnel décidée par la Municipalité).

Un compte rendu sera rédigé à la suite de cette réunion.

La séance est close à 19 h 20.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Saulnier', with a long horizontal flourish extending to the left and a large, stylized flourish below it.

**Pascal Saulnier**

**Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Nangis**

13, rue des écoles 77370 Nangis – 01 60 58 73 29

Courriel : [cos.nangis@orange.fr](mailto:cos.nangis@orange.fr)

Site Internet : [cosnangis.weebly.com](http://cosnangis.weebly.com)